

## PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA RNR DU DRAC AVAL

<b>Surface</b>	804,80 ha
<b>Commune - Département</b>	Communes de - Champagnier, Champ-sur-Drac, Claix, Notre-Dame-de-Commiers, Pont-de-Claix, St-Martin-de-la-Cluze, St-Georges-de-Commiers, Varcis-Allières-et-Risset, Vif – Département de l'Isère (38)
<b>Propriétaires</b>	9 grands propriétaires : Ville de Grenoble, EDF, Etat, Commune de Vif, Commune de St-Georges-de-Commiers, Commune de ND de Commiers, Association Syndicale Drac Isère.  Propriétaires privés : 100 ayant droits sans double compte
<b>Date et durée du classement</b>	9 juillet 2009 pour 20 ans, renouvelable par tacite reconduction
<b>Mesures d'inventaire / label</b>	Le secteur n'est concerné par aucun statut de protection réglementaire au titre du patrimoine naturel, hormis le site de l'Espace Naturel Sensible communal des Iles sur la commune de Vif.  Par contre, le secteur figure dans l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique de 2ème génération : <ul style="list-style-type: none"> <li>- ZNIEFF de type II intitulée « Zone fonctionnelle de la vallée du Drac à l'aval de ND-de-Commiers » ;</li> <li>- ZNIEFF de type I intitulée « Basse vallée du Drac ».</li> </ul>
<b>Climat</b>	Continental montagnard
<b>Habitats patrimoniaux recensés</b>	Herbiers des eaux courantes ; herbiers des eaux lentes ou stagnantes ; végétation des bancs de galets ; végétation des vases exondées ; végétation à Souchet brun ; bas-marais alcalin ; prairie paratourbeuse ; cladiaie ; roselière, magnocariçaie et jonçaie ; friche humide s'apparentant à une mégaphorbiaie ; pelouse et prairie maigre ; pelouse xérophile fragmentaire ; saulaie alluviale arbustive (bois tendre) ; fruticée alluviale (bois dur) ; saulaie alluviale arborescente en transition vers l'Alnion incanae (bois tendre) ; aulnaie-frênaie, Aulnaie-peupleraie et Frênaie-peulperaie (bois dur) ; bétulaie et saulaie marécageuses (bois dur) ; chênaie pédonculée-frênaie (bois dur) ; pré-bois et taillis thermoxérophiles (bois dur)
<b>Faune patrimoniale</b>	<b>Oiseaux nicheurs</b> : Blongios nain ; Bihoreau gris ; Bondrée apivore ; Milan noir ; Faucon hobereau ; Caille des blés ; Râle d'eau ; Petit Gravelot ; Bécasse des bois ; Chevalier guignette ; Pigeon colombin ; Tourterelle des bois ; Petit-duc scops ; Chevêche d'Athéna ; Hibou moyen-duc ; Engoulevent d'Europe ; Martin-pêcheur d'Europe ; Huppe fasciée ; Torcol fourmilier ; Pic épeichette ; Alouette lulu ; Alouette des champs ; Tarier des prés ; Bouscarle de Cetti ; Rousserolle effarvate ; Rousserolle turdoïde ; Fauvette passerinette ; Pie-grièche écorcheur ; Bruant ortolan  <b>Chiroptères</b> : Murin de Daubenton ; Sérotine commune ; Noctule commune ; Noctule de Leisler ; Pipistrelle commune ; Pipistrelle de Kühl ; Pipistrelle pygmée ; Vespère de Savi ; Oreillard roux ; Molosse de Cestoni  <b>Rongeurs</b> : Castor  <b>Reptiles</b> : Couleuvre verte et jaune ; Coronelle bordelaise ; Couleuvre d'Esculape ; Lézard des murailles

	<p><b>Amphibiens</b> : Alyte accoucheur ; Crapaud calamite ; Rainette méridionale</p> <p><b>Poissons</b> : Blageon ; Brochet ; Chabot</p> <p><b>Crustacés</b> : Écrevisse à pieds blancs</p> <p><b>Lépidoptères</b> : Sphinx de l'Épilobe ; Sphinx de l'Argousier ; Azuré du serpolet ; Grand Nègre des bois</p> <p><b>Odonates</b> : Agrion délicat ; Agrion de Mercure ; Aesche isocèle ; Aesche mixte ; Aesche printanière ; Anax napolitain ; Gomphe à forceps ; Gomphe vulgaire ; Cordulie à taches jaunes ; Libellule fauve ; Orthétrum à stylets blancs ; Sympétrum noir</p> <p><b>Coléoptères</b> : Lucane cerf-volant</p>
<b>Flore patrimoniale</b>	<p>Massette naine ; Cirse de Montpellier ; Inule de Suisse ; Jonc brun-noir ; Ludwigie des marais ; Ophioglosse commune ; Scirpe maritime ; Iris fétide ; Myricaire d'Allemagne ; Oxytropis poilu ; Pistachier térébinthe ; Potamot de Berchtold ; Potamot coloré ; Potamot fluet ; Stéhéline douteuse ; Astragale toujours vert ; Laîche écailleuse ; Marisque ; Oursin bleu ; Scirpe d'Autriche ; Potamot dense ; Koelérie pyramidale ; Ptychotis saxifrage ; Saule faux Daphné ; Séneçon Doria ; Troscart des marais ; Massette à feuilles étroites ; Molène faux-phlomis ; Astragale de Montpellier ; Calamagrostis des marais ; Souchet brun ; Epilobe à feuilles de Romarin ; Galéopsis à feuilles étroites ; Argousier ; Samole de Valérand ; Scirpe des lacs ; Choin noirâtre ; Molène noire</p>
<b>Données géologiques / paléontologiques</b>	<p><b>Vallée alluviale</b> très caillouteuse modelée par les avancées et retraits glaciaires, inscrite entre les Préalpes calcaires (massif du Vercors) et les massifs cristallins externes des Alpes, recelant un aquifère très puissant et située sous la chaîne hydroélectrique du Drac (sous les barrages de ND de Commiers et du Saut du Moine).</p>
<b>Insertion dans le réseau régional des espaces naturels préservés (espèces, milieu, connectivité)</b>	<p>La RNR du Drac aval présente toute la diversité d'espèces et de milieux naturels caractéristiques des <b>vallées alluviales nord-alpines sous influence méditerranéenne</b>. La réserve constitue l'un des espaces alluviaux préservés dans les alpes avec 800 ha sur 16 km (largeur moyenne de 500m).</p> <p>La <b>remise en eau du Drac</b> (passage du débit réservé de 1,5 à 5,5 m<sup>3</sup>/s) aura pour effet principal d'assurer la continuité hydraulique et écologique avec la Romanche au confluent Drac-Romanche.</p>
<b>Principaux usages</b>	<p>Captages de la Ville de Grenoble (200 000 habitants desservis) ; hydroélectricité (centrales de St-Georges de Commiers, Champ II, Pont-de-Claix et Drac Inférieur, produisant 446 GWh sur site ou a proximité) ; Activités forestières extensives, chasse, pêche en rivière et en étangs, cueillette, bois de chauffage, promenade, éducation à l'environnement</p>
<b>Menaces pesant sur le site</b>	<p>La fréquentation par le public dans le cadre du plan de sécurisation active qui réouvre une partie du territoire : piétinement, dérangement, etc. ;</p> <p>Les activités économiques périphériques (ZA Champagnier) : poussière, dérangement, pollutions potentielles ;</p> <p>L'essartement du lit : suppression d'habitats, dérangement, etc. ;</p> <p>La gestion d'ouvrages existants (hydroélectricité, AEP, digues, seuil Rivoire, etc.) : entretien et maintenance ;</p> <p>La dynamique de la végétation (invasives, embroussaillage) ;</p> <p>La coupure des connexions biologiques par les aménagements (routes, barrages, canal, clôtures...) ;</p>

	Les rejets polluants (Ruisseaux des Charlets, des Commiers et des Chassières) ;
<b>Ouverture au public</b>	Le site de la Rivoire sera réouvert à la fréquentation et aménagé pour accueillir le grand public et organiser des actions liées à la pédagogie de l'environnement. Les autres points d'entrée actuellement autorisés seront conservés et la fréquentation y sera maîtrisée : Chasse Barbier, promenade Thiervoz, berges du Canal de Champ II, barrage de ND de Commiers. Le reste du site restera très peu fréquenté, comme dans l'état actuel.
<b>Services rendus à la population</b>	Production d'eau potable, production d'énergie hydroélectrique renouvelable, promenade, bois de chauffage, éducation à l'environnement
<b>Patrimoine culturel et historique</b>	Paysage, anciens canaux (Canal de Malissoles), anciens étangs (Chasse Barbier), anciens ouvrages (digue de Reymure, 1750), captages historiques de la Ville de Grenoble (1882), histoire de l'hydroélectricité (fin XIX <sup>e</sup> siècle, début XX <sup>e</sup> siècle, centrale de Champ I).
<b>Principaux axes de gestion envisagés</b>	<p>Amélioration des connaissances :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes complémentaires à réaliser en préalable au plan de gestion</li> <li>- Prospection des écrevisses : cartographie de la répartition, évaluation de la taille de la population</li> <li>- Papillons : Piégeage lumineux pour connaissance globale du peuplement ; prospection ciblée des espèces à enjeux (Sphinx de l'argousier, Azuré du serpolet)</li> <li>- Végétation supérieure : mission de pure prospection, avec recherche d'espèces protégées en mai-juin, pour compléter les précédents inventaires réalisés en fin d'été.</li> </ul> <p>L'objectif principal de réserve doit être le maintien de la biodiversité du secteur, afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver durablement les espèces présentes sur le site, et en particulier les espèces remarquables,</li> <li>- Conserver les surfaces actuelles d'habitats remarquables,</li> <li>- Préserver l'état de conservation des habitats et des populations animales et végétales (c'est-à-dire leur « état de santé » : typicité de leur composition, régénération, équilibre avec le système fluvial...).</li> <li>- Améliorer les mesures de gestion en place (essartement, fauchage, etc.) tout en tenant compte des usages et des questions liées à la sécurité</li> </ul>